LE PÔLE DE TRAITEMENT ET VALORISATION VERNÉA

AU CŒUR DU CHANTIER

Démarrés en juin dernier, les travaux de construction du pôle Vernéa se poursuivent conformément au calendrier prévu.

Avancée des travaux de génie civil

Les travaux de génie civil ont débuté suite à la réalisation de la voirie du site dont les finitions seront effectuées en fin de construction.

Actuellement plus de 40% des fondations (terrassement, ferraillage, bétonnage) de l'unité de valorisation biologique sont réalisées.

Parallèlement, les deux fosses de stockage de déchets composant l'unité de valorisation énergétique sont également achevées. Les voiles (parois verticales en béton armé) entourant ces fosses sont en cours de construction.

Montage des voiles jusqu'à 9 m au dessus du sol

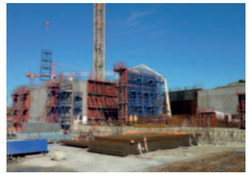

LE CHANTIER VERNÉA EN CHIFFRES

8,5 hectares
2 ans de travaux
Effectif : 300 personnes (110 aujourd'hui)
28 000 m³ de béton (5 900m3 coulés)
2 300 tonnes d'acier

Les fondations du bâtiment administratif, qui accueillera le personnel de Vernéa et du VALTOM, sont maintenant terminées.

Début 2012, le quai de déchargement de déchets sera finalisé. Le site réceptionnera ses premiers équipements tel que le trommel qui permettra de trier les déchets avant de les orienter vers le mode de traitement approprié.

Un chantier, des hommes

Chaque jour plus nombreux, 60 bungalows accueillent aujourd'hui les 110 personnes travaillant sur le site. 23 entreprises dont 15 auvergnates participent à la construction du pôle. Une quinzaine de corps de métiers est ainsi représentée.

Un protocole Hygiène et Sécurité a été instauré afin d'assurer la sécurité des personnes sur le site et le bon déroulement des opérations sur le chantier.

Suivez la construction du pôle Vernéa sur **www.vernea.fr**

ZOOM SUR LE COMPOSTAGE

La plate-forme de compostage du pôle Vernéa valorisera les déchets verts issus des déchèteries. Présentation d'un procédé de traitement naturel.

Dès leur réception sur le pôle, les déchets d'entretien de jardin ou d'espaces verts sont broyés. Ils sont ensuite déposés dans des casiers où ils vont se dégrader et fermenter durant plusieurs semaines.

Pour garantir la meilleure fermentation possible, les déchets sont humidifiés et aérés.

Ils sont ensuite transférés de casiers en casiers afin d'être régulièrement retournés et mélangés.

Une fois dégradés, les déchets sont criblés et affinés. Cette étape permet de garantir la qualité du compost.

Les déchets affinés retournent en casier de maturation pendant 1 mois. A l'issue de cette dernière phase, le compost est analysé puis certifié avant d'être commercialisé pour fertiliser les espaces publics et les terres agricoles.

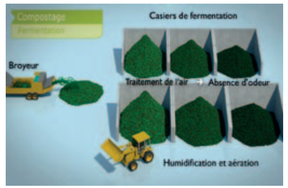

Valorisation biologique sur le pôle Vernéa

Compostage et méthanisation

26 500 tonnes par an de déchets organiques traités

Plus de **6 000** tonnes de compost produit

ENFOUISSEMENT

DES TRAVAUX DE MODERNISATION POUR UNE NATURE PRÉSERVÉE

Après 6 mois de travaux, l'installation de stockage de déchets non dangereux du Poyet à Ambert se dote d'une nouvelle station de traitement des lixiviats.

L'installation de stockage des déchets non dangereux du Poyet à Ambert (ISDND) accueille chaque année plus de 22 000 tonnes de déchets ménagers et industriels produits sur le territoire du SIVOM d'Ambert .

Soumis aux textes de lois venant renforcer les dispositions de protection de l'environnement, le SIVOM d'Ambert conduit depuis plusieurs années des travaux de mise en conformité du site. Avec l'appui financier et technique du VALTOM, il se dote aujourd'hui d'une nouvelle station d'épuration destinée à traiter les jus émanant des déchets (lixiviats).

Cette nouvelle installation, opérationnelle début novembre, permet de traiter 18 000 m³ de lixiviats selon un procédé de traitement biologique.

Installé sous le massif de déchets, un réseau de drains achemine les lixiviats vers un bassin de 4 000 m³ situé en contrebas du site.

Une fois pompés, les lixiviats transitent par des cuves où les polluants organiques et minéraux sont partiellement dégradés. Une double filtration permet ensuite de retenir les boues et autres polluants non dégradés lors de la première phase de traitement. Les eaux dépolluées sont ensuite rejetées dans le milieu naturel.

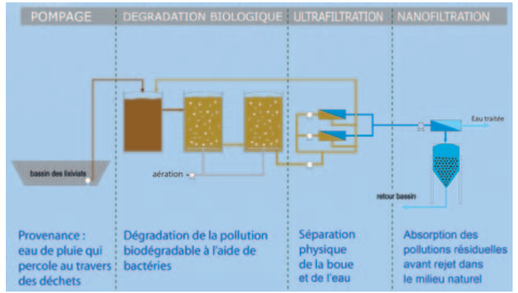

Procédé de traitement des lixiviats

Station de traitement des lixiviats à Ambert

Un plan de modernisation ambitieux

Avec un investissement total de près de 800 000 €, la station d'épuration du Poyet est la première de ce type dans le Puy-de-Dôme. Le VALTOM, concepteur et principal financeur, prend à sa charge les travaux nécessaires à la mise en place de la station (bassin, voirie, réseaux, divers...) à hauteur de 250 000 € ainsi que l'acquisition de la station pour 545 000 €.

Le SIVOM d'Ambert ne compte pas en rester là. En 2012, il prévoit de valoriser le biogaz produit par le stockage des déchets. Une unité de valorisation permettra de produire simultanément de l'électricité, revendue à EDF, et en période hivernale de la chaleur destinée à réchauffer les lixiviats, pour optimiser leur traitement.

Ces travaux s'intègrent dans l'enveloppe de 8 millions d'euros que le VALTOM prévoit pour l'extension des 4 centres d'enfouissement existants à Miremont, Saint-Sauves, Saint-Diery et Ambert. Ils comprennent également la mise en place d'installations de traitement des lixiviats.

Limiter l'impact sur l'environnement

La norme ISO 14001 obtenue par le SIVOM d'Ambert pour son site vient confirmer la politique environnementale menée depuis plusieurs années.

A travers cette certification, le SIVOM s'engage à améliorer en permanence la performance de son site de traitement.

Il continuera donc à :
- réduire les nuisances ;
- prévenir les situations d'urgence pour mieux les gérer ;
- respecter la réglementation en vigueur.

Ces actions seront contrôlées régulièrement par un organisme de certification.

Vous avez dit « lixiviats » ?

Les lixiviats sont les liquides provenant de la décomposition des déchets conjuguée à l'action des eaux de pluie. Chargés en polluants organiques, minéraux et métalliques, ils ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

Plus d'informations sur **www.sivom-ambert.fr**

Valmag n°14– décembre 2011
Magazine du VALTOM
43 avenue de la Margeride – 63000 Clermont-Ferrand
www.valtom63.fr
Directeur de publication : Gabriel GAY
Responsable de la rédaction : Bernard BEAUME
Rédaction : service communication du VALTOM
Crédit photos : VALTOM, Vernéa, Fotolia, Ovive, ADEME, Lydounette, SIVOM d'Ambert
Maquette et réalisation : service communication
Impression : Imprimerie de Bussac – Imprim'vert
Imprimé sur papier PEFC
Diffusion : VALTOM– Tirage : 3 000 exemplaires
Dépôt légal à parution ISSN : 1767 – 6339

LE MAGAZINE DU SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
N°14 // DECEMBRE 2011

ÉDITO

Nous apprécions aujourd'hui les fruits du travail entrepris depuis maintenant plus de 10 ans par le VALTOM et ses collectivités adhérentes. Grâce aux efforts en faveur du tri, 35% des déchets que nous produisons sont aujourd'hui recyclés. Nous pouvons encore faire mieux.

Le pôle de traitement Vernéa est actuellement en construction. A son entrée en exploitation en 2013, plus de 70% de nos déchets seront valorisés.

Ce dispositif de gestion privilégiant la valorisation comprend également des installations de stockage pour accueillir les déchets ultimes non valorisables. La politique de solidarité départementale mise en place par le VALTOM en 2010 a permis d'en moderniser plusieurs : Saint-Diéry, Saint-Sauves, Miremont et Ambert.

Précurseur dans le domaine de la prévention des déchets sur le département, le VALTOM est également fier de conduire le programme « Agir pour moins de déchets » qui a permis de nouer des partenariats avec des acteurs volontaires et soucieux de leur environnement. Composé d'opérations concrètes visant à réduire le poids de nos poubelles, il va désormais être démultiplié sur l'ensemble du territoire par les collectivités adhérentes au VALTOM avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Ces objectifs de réduction, combinés à une diversification des modes de traitement pour une valorisation maximale, permettront de gérer nos déchets de manière responsable et durable comme l'ont toujours souhaité les élus du VALTOM.

Gabriel GAY
Président du VALTOM

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE *Page 2*
Une étude pour évaluer l'efficacité de l'opération

RÉDUCTION DES DÉCHETS *Page 3*
- L'ADEME aux côtés des collectivités
- Lavable, réutilisable, durable, jetable...cherchez l'intrus

TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS *Page 4*
- Valoriser au maximum
- Ambassadeurs du tri, les messagers de la collecte sélective

VERNÉA *Page 5*
- Au cœur du chantier
- Zoom sur le procédé de compostage

ENFOUISSEMENT *Page 6*
Des travaux de modernisation pour une nature préservée

COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

UNE ÉTUDE POUR ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE L'OPÉRATION

En 2008, l'Ophis (bailleur social départemental) sollicitait le VALTOM pour l'accompagner dans le traitement de ses déchets verts. D'un problème de gestion des déchets verts est né un véritable partenariat basé sur le défi de composter à grande échelle. Trois années plus tard, une étude est en cours pour évaluer l'efficacité de l'opération.

Traiter les déchets verts sur site et permettre l'accès des composteurs aux locataires a été la solution retenue.

Aujourd'hui, 40 résidences sont équipées de composteurs dans lesquels les gardiens d'immeubles déposent tontes et coupes d'arbre, et les locataires leurs déchets de cuisine.

Une évaluation en cours

Si cette expérience semble montrer des résultats encourageants, l'étude mandatée par le VALTOM a pour objectif de mesurer précisément :

- les quantités de déchets détournés et la qualité du compost produit,
- l'implication des usagers, la satisfaction des gardiens et les dynamiques créées,
- les conditions nécessaires pour consolider et développer l'opération.

Menée par une entreprise indépendante, cette évaluation se déroule en 3 temps :

Une enquête auprès des locataires

Réalisée auprès d'un échantillon de locataires, elle porte sur les améliorations à apporter pour augmenter le taux de participation : communication, sensibilisation, moyens mis à disposition...

« Compostage à tous les étages »

Pendant 12 mois, accompagnés par des spécialistes du compostage, des locataires volontaires trient leurs déchets de cuisine et les pèsent avant de les déposer dans le composteur.

L'analyse du compost produit

Du compost mûr provenant de 22 résidences sera analysé afin de mesurer la qualité agronomique des composts produits en pied d'immeuble.

Le processus de compostage sera également contrôlé.

Plus que des chiffres, cette étude pourra démontrer qu'il est possible et accessible à chacun d'entre nous de modifier ses comportements d'achat et de consommation pour réduire ses déchets. Les résultats seront communiqués au premier semestre 2012.

BRÈVES

« Témoins » de la réduction des déchets

25 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, accueils de loisirs) participent cette année au dispositif des « Ecoles Témoins ».

Ils seront accompagnés tout au long de l'année scolaire par des animateurs du Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne (CREEA) dans la réalisation d'un diagnostic déchets et la mise en œuvre d'un plan d'actions destiné à réduire la production de déchets au sein de leur établissement.

Accompagner au quotidien

A la fois impliqués dans l'organisation du compostage, le suivi technique, mais aussi l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des locataires, les gardiens d'immeubles de l'Ophis jouent un rôle clé dans la réussite du dispositif.

Pour les accompagner au mieux dans cette nouvelle compétence, le VALTOM privilégie leur formation et un suivi au plus près du terrain.

Une fois l'installation des composteurs réalisée, le compostage peut démarrer. Mais pas de hasard dans le processus de compostage. Pour acquérir la technique, les gardiens bénéficient d'une formation dispensée par un maître composteur. Une question ? Un ennui technique ? Le VALTOM met à leur disposition un numéro d'appel. Des spécialistes du compostage interviennent en cas de difficultés.

Véritable relais auprès des locataires, les gardiens communiquent régulièrement sur la mise en œuvre du compostage.

Sensibilisation des locataires à Ambert

Pour les soutenir, une équipe d'éco-ambassadeurs peut-être amenée à visiter les locataires ou à organiser des rencontres pour les informer et répondre à leurs questions en matière de tri des déchets de cuisine.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'ADEME AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

Nathalie FRELIER, Directrice régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Auvergne, répond à nos questions.

Quel est le rôle de l'ADEME dans le domaine de la prévention des déchets ?

L'ADEME est chargée de soutenir l'effort de prévention fixé par la nouvelle politique déchets issue du Grenelle de l'environnement et pour cela d'accompagner la mise en œuvre par les collectivités de programmes de prévention, de contribuer au développement de la tarification incitative, de favoriser le réemploi des biens et/ou la réparation des objets ou encore de promouvoir les démarches d'éco-conception auprès des entreprises.

L'ADEME s'est engagée dans le programme *Agir pour moins de déchets* du VALTOM, comment accompagne-t-elle aujourd'hui ses collectivités adhérentes ?

Notre accompagnement est de plusieurs natures. Les collectivités à compétence « déchets » peuvent tout d'abord bénéficier d'une assistance technique et d'un soutien méthodologique notamment sous la forme d'outils, de guides, d'exemples à suivre... ou de modules de formation pour leurs élus et leurs techniciens.

Elles peuvent ensuite, sous réserve de leur engagement à respecter les objectifs du contrat de performance proposé par l'ADEME, bénéficier d'un soutien financier pour la mise en œuvre d'un programme de prévention et ainsi contribuer à démultiplier l'action engagée par le VALTOM dans le cadre de son programme «Agir pour moins de déchets». Cet engagement a bien sûr des limites tant financières qu'humaines. Le Conseil Général et le VALTOM sont aussi naturellement des partenaires privilégiés sur lesquels l'ADEME compte pour accompagner les collectivités du département.

Comment se positionne le Puy-de-Dôme dans la dynamique nationale de prévention ?

Avec un nombre important de collectivités engagées dans des programmes de prévention, le Puy-de-Dôme est parmi les départements les plus dynamiques au niveau national. L'implication du Conseil Général du Puy-de-Dôme comme celle du VALTOM, pour promouvoir le dispositif mis en place par l'ADEME auprès des collectivités à compétence « déchets », a très certainement contribué à cette excellente mobilisation. Alors continuons à réduire nos déchets « pour ne pas en faire des tonnes » !

2 sites internet dédiés à la prévention

Le site de l'ADEME
www.reduisonsnosdechets.fr

Le site du VALTOM
www.moinsdedechets.com

RÉDUCTION DES DÉCHETS : UNE INITIATIVE LOCALE

LAVABLE, RÉUTILISABLE, DURABLE, JETABLE ...CHERCHEZ L'INTRUS

Un enfant génère près d'une tonne de déchets de la naissance à la propreté. Utiliser des couches lavables permet d'associer respect de l'environnement, économies et bien-être de l'enfant.

« J'ai toujours été obsédée par la réduction des déchets ! » affirme Lydie Gonzalez, créatrice d'une société clermontoise spécialisée dans la vente de couches lavables pour enfants et adultes.

Jusqu'à ses deux ans et demi, un enfant porte près de 4 400 couches. Il faudra, pour les fabriquer, couper 5 arbres et 67 kg de pétrole brut pour finalement terminer en centre d'enfouissement. Autant préférer une solution durable !

Les couches lavables sont réutilisables. Le voile de protection, seul élément jetable,

peut toutefois être jeté aux toilettes ou composté. Fabriquées localement, les couches sont essentiellement en coton et chanvre bio, ne laissant ainsi aucune place aux produits toxiques présents dans les couches jetables.

Plus confortables et respectueuses de l'environnement, elles sont aussi plus économiques. En préférant le lavable au jetable, le budget couches est divisé par 2. Il est en moyenne de 750 € (amortissement machine à laver, consommation d'eau et de lessive inclus) contre 1 500 € pour du jetable. Autant de bonnes raisons pour préférer les couches lavables !

Source : Thèse de la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux – Belgique - 2003

TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

VALORISER AU MAXIMUM

Le tri des déchets progresse sur le territoire du VALTOM. Tour d'horizon des moyens mis en œuvre par les collectivités.

Qu'ils proviennent de nos poubelles de recyclables (jaunes ou bleues), des déchèteries ou encore de la collecte des biodéchets, les déchets collectés par les collectivités sont de plus en plus valorisés. De 2002 à 2010, la part des déchets valorisés dans la poubelle puydômoise a doublé.

Ce résultat, qui peut encore progresser, est le fruit des efforts faits par les collectivités pour développer et améliorer l'accès aux points de collecte mais également pour mettre en place de nouvelles filières de valorisation.

La collecte de proximité développée

Plus de 90% de la population du territoire du VALTOM bénéficie d'une collecte en bacs individuels ou de regroupement pour les déchets recyclables (76% en 2005). Le développement de la collecte sélective en porte-à-porte permet ainsi de collecter 63 kg/hab/an de déchets recyclables contre 52 en 2005.

La collecte du verre, dans les points d'apport volontaire, reste stable avec 28 kg/hab/an.

Malgré une amélioration certaine, les centres de tri rejettent 15% des déchets triés. Ces erreurs de tri sont orientées en centres d'enfouissement.

Emballages recyclables collectés en 2010

Top 5 des collectivités (en kg/hab)

Sictom Issoire Brioude	98
Syndicat du Bois de l'Aumône	97
Clermont Communauté	94
SIVOM d'Ambert	92
Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs	91

Comprend les collectes en porte-à-porte, points d'apport volontaire et verre. Hors collecte des biodéchets

Un réseau de déchèteries étendu

Avec près de 50 déchèteries sur l'ensemble du territoire, encombrants, déchets ménagers spéciaux et autres sont triés pour rejoindre des filières de traitement spécifiques. 35 kg/hab/an de déchets sont ainsi valorisés contre 15 kg en 2005.

Vers le développement de la collecte des biodéchets

Depuis 2006, Clermont Communauté développe la collecte des biodéchets sur son territoire (déchets verts, déchets de préparation des repas, restes alimentaires, etc).

Cette collecte concerne 18% de la population du VALTOM.

Une collecte de déchets verts organisée

La valorisation des déchets verts progresse également. Elle est passée en 5 ans de 48 à 61 kg/hab/an. Provenant essentiellement des déchèteries, ils sont destinés à être compostés sur des plates-formes de compostage ou mélangés à des effluents agricoles (co-compostage).

Ces efforts combinés font reculer l'enfouissement qui passe de 403 kg/hab/an en 2005 à 365 kg aujourd'hui.

Vernéa, le pôle de valorisation et de traitement des déchets ménagers complètera ce schéma global. Il permettra la valorisation de 70% de nos déchets.

AMBASSADEURS DU TRI

LES MESSAGERS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Permettre à toujours plus de déchets qui devraient être recyclés de ne pas terminer dans la mauvaise poubelle, c'est la raison d'être des ambassadeurs du tri. Incollables sur la collecte sélective et le tri des emballages ménagers, les ambassadeurs du tri sont des communicants de proximité incontournables. *« De porte en porte, il faut redonner les consignes de tri, expliquer et répondre aux questions des usagers »* résument Cyril et Tarik, ambassadeurs pour des syndicats de collecte du département.

Ils sont une quinzaine, comme eux, à sillonner le département pour encourager les habitants à trier plus et trier mieux.

« C'est la première fois que je reçois un ambassadeur du tri. Je me posais encore des questions sur le tri de certains déchets. La brochure qu'il m'a donnée est bien utile ! » témoigne une habitante de Saint-Ours-Les-Roches.

A l'origine de leurs actions, des opérations de contrôle sur la qualité du tri effectué par les habitants, mais aussi sur les collectes qui arrivent en centre de tri. Elles permettent d'identifier les dysfonctionnements et de mieux orienter leurs actions pour corriger les erreurs de tri.

Ils participent également à la réalisation des guides du tri, interviennent dans des établissements scolaires et peuvent organiser des réunions publiques pour expliquer les principes et les enjeux de la collecte sélective.

Sensibilisation d'une habitante aux règles de tri